

# CONFERENCE DE PRESSE DE L'INTERSYNDICALE DU 12 SEPTEMBRE 2016

## COMMUNIQUE

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, Snics-FSU, Sud santé, UNSA santé sociaux, anti ordres constituée en 2005 fait suite à la promulgation des lois instituant les ordres paramédicaux : masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues puis les infirmiers.

L'Etat, après s'être défaussé d'une partie importante de ses missions assurées autrefois par les DDASS et les DRASS propose aujourd'hui de décharger les ARS de leurs missions. C'est un choix politique qui est loin d'avoir l'assentiment de la majorité des infirmier-e-s.

Aucun hasard dans la mise en place des ordres professionnels au moment où d'importantes réformes sont en cours :

- Le gouvernement a besoin de démultiplier les instances et diviser les représentants des professionnel-le-s pour imposer ses réformes :
  - la réduction et la transformation de l'hôpital public en entreprise de soins, par le développement du secteur privé et libéral, la suppression massive d'effectifs,
  - le transfert de compétences des médecins vers le paramédicaux, la pratique avancée,
  - la refonte des programmes de formations via le LMD,
  - le transfert des formations sanitaires et sociales vers les régions,
  - la mise en place de la RGPP (révision générale des politiques publiques)...

L'ordre infirmier n'apporte rien sur :

- Les salaires
- Les conditions de travail
- la reconnaissance des qualifications,
- le contenu professionnel
- La place des professionnel-le-s dans le système de santé
- la réappropriation de la pénibilité de l'exercice du métier d'infirmier-e (catégorie active)

L'intersyndicale revendique que l'autorisation d'exercice relève de l'obtention du diplôme d'Etat.

Les ordres sont financés par ses adhérents :

- ce sont les professionnels qui supportent la charge financière à la place de l'impôt (solidarité nationale)
- Les membres sont élus par suffrage direct contrairement à nos élections professionnelles, il n'y a pas de seuil minimum qui valide le scrutin, il suffit qu'une seule personne vote pour que les conseillers soient élu-e-s !

Le professionnel ne peut être dissocié du contenu de sa formation initiale et continue, de la reconnaissance de ses qualifications, de son salaire, du



SANTÉ ET SOCIAUX

déroulement de carrière, de l'exercice de sa profession, des conditions de travail, des règles d'exercice de sa profession...

De nombreuses attaques, lettres d'intimidation en provenance des directions et/ou des ARS (si vous ne présentait pas le sésame de l'ordre, difficulté de s'inscrire lors du recrutement, préparation au concours ainsi que pour candidater aux élections de la CSIRMT du CHU de Montpellier), parviennent aux professionnel-le-s. L'intersyndicale rappelle que le décret stipulant l'inscription automatique des infirmier-e-s au tableau de l'ordre n'a pas trouvé de décret d'application.

Alors que par deux fois des ministres de la santé (Madame Bachelot et la dernière en date Madame Touraine) se sont exprimées pour l'abrogation de l'ONI.

Le conseiller santé de l'Elysée qui a réussi l'intersyndicale anti ordres en mars 2016 se défausse et renvoi vers la ministre de la santé, elle-même qui ne va pas au bout de ses prises de position.

Alors que la député Madame Le Houérou a conforté les positions de l'intersyndicale sur l'inutilité de l'ordre infirmier.

On les laisse exercer sans filet, en prise avec des politiques de santé et un ONDAM sous tendu par des préoccupations purement financières d'économies de plus en plus outrancières et déconnectées de la réalité du terrain. A l'heure où les suicides se multiplient.

#### **Les propositions de l'intersyndicale sont :**

- La réaffectation des salarié-e-s de l'ordre dans les emplois du public en accompagnement des missions.
- Remettre les missions au HCPP relevant du champ des tutelles publiques.
- Que les professionnel-le-s puissent se désaffilier selon leur gré.

L'intersyndicale constituée depuis 10 ans continue à œuvrer pour un rassemblement des professionnel-le-s contre leur ordre par l'organisation d'un rassemblement devant les représentants de l'Etat (ministère de la santé et ARS) d'ici la fin 2016.

D'ici là, l'intersyndicale continuera à informer régulièrement nos collègues pour amplifier la construction de ce mouvement. L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, Snics-FSU, Sud santé, UNSA santé sociaux, anti ordres est à leur côté pour continuer à résister aux attaques des directions.

Montreuil, le 12 septembre 2016

---

CFDT - 01 56 42 51 98 [nperuez@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:nperuez@sante-sociaux.cfdt.fr)

CFTC - [ccumin@cftc-santesociaux.fr](mailto:ccumin@cftc-santesociaux.fr)

CGT - 01 55 82 87 49 [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)

FO - 06 19 69 01 74 [fo.sante-sociaux@fosps.com](mailto:fo.sante-sociaux@fosps.com)

SNICS-FSU - 06 87 95 82 70 [snics@wanadoo.fr](mailto:snics@wanadoo.fr)

SUD - 01 40 33 85 00 [contact@sudsantesociaux.org](mailto:contact@sudsantesociaux.org)

UNSA Santé Sociaux - 01 45 51 98 29 [unsasantesociauxkarineroger@gmail.com](mailto:unsasantesociauxkarineroger@gmail.com)